

TEXTE PROPOSÉ POUR LA SIGNATURE :

Environ 200 Conseils municipaux ayant pris position contre le déploiement des compteurs communicants

À M. Le Président de la République

M. Le Premier Ministre

Mme la Ministre de l'Écologie

Mme la Ministre de la Santé

Madame la Ministre du Logement

Monsieur le Ministre de l'Intérieur

M. le Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales

Monsieur le Président de la République,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Depuis décembre dernier, la SA ENEDIS, filiale à 100 % de la SA EDF, a commencé à installer, dans environ 300 communes à ce jour, les compteurs d'électricité communicants de type "linky".

En quelques mois, plus de 190 conseils municipaux ont pris position contre le déploiement dans leurs communes de ces compteurs, et souvent contre le déploiement des 3 compteurs communicants annoncés : électricité, gaz et eau.

Vous n'ignorez pas que la SA ENEDIS (Ex ERDF) a reconnu que ces compteurs linky provoquent des incendies.

Contrairement à ce qui est souvent prétendu, la question du danger sanitaire causé par les ondes électromagnétiques n'est pas donc la seule problématique en jeu, loin de là. Des questions importantes se posent aussi par exemple sur le plan environnemental, sur le plan économique, ainsi que concernant les atteintes à la vie privée : vous avez probablement noté que, à ce sujet, la Ligue des Droits de l'Homme demande un moratoire sur le déploiement des compteurs communicants.

L'objet du présent courrier n'est pas de détailler les raisons de notre opposition au déploiement de ces compteurs et de tous les appareils qui vont avec (répéteurs, répartiteurs, concentrateurs, matériel de téléphonie mobile, etc), même si nous l'avons déjà fait et sommes prêts à le faire encore. Nous souhaitons par la présente démarche vous demander deux choses :

- prendre acte de la réalité du mouvement de refus des compteurs communicants qui se développe partout dans le pays, tant par les particuliers (refus individuels ou sous la forme de nombreux collectifs citoyens) que par des communes de plus en plus nombreuses.

- faire en sorte que cessent les tentatives d'intimidation que subissent de nombreux élus de la part d'ENEDIS et des autorités : dès qu'un conseil municipal prend position, le maire reçoit des appels téléphoniques et des courriers lui intimant l'ordre de retirer la délibération sous prétexte qu'elle pourrait être "illégal".

Nous vous rappelons qu'il existe dans ce pays une justice administrative et qu'elle seule est habilitée à valider ou annuler une délibération municipale.

Mais, surtout, nous tenons à affirmer que la question qui se pose actuellement n'est pas seulement juridique, mais politique (au sens noble du terme). Le plus choquant serait d'ailleurs que les délibérations municipales soient effectivement illégales : une entreprise, qui plus est Société Anonyme, fut-elle d'État, pourrait donc investir nos communes et entrer jusque dans les logements de nos administrés sans que ni eux ni nous n'ayons quoi que ce soit à y redire, ni le moindre avis à donner ?

Vous n'ignorez pas qu'un nombre de plus en plus important de nos concitoyens se sent trahi et méprisé par des décisions politiques nationales incompréhensibles, ce qui alimente le rejet de la politique, l'abstention, mais aussi l'inquiétude voire le désespoir.

La façon dont sont imposés les compteurs communicants, ainsi que le mépris et le déni opposé aux personnes et élus qui les refusent, ne peuvent que renforcer cette situation alarmante. Des incidents ont déjà eu lieu entre les installateurs de compteurs communicants et des habitants qui ne souhaitaient pas se les voir imposer. Attendez-vous qu'un drame se

produise pour prendre enfin acte de la réalité de la situation ?

Il est par ailleurs tout à fait anormal que nous soyons traités d' "obscurantistes" et de "complotistes" par différents acteurs du dossier et jusque sur les antennes des radios publiques.

Nous vous informons que, confrontés eux aussi au même problème, les Québécois ont obtenu le "droit de retrait", c'est-à-dire la possibilité de refuser les compteurs communicants et même de faire retirer ceux qui avaient déjà été posés.

Enfin, suite à une étude poussée du cabinet international Ernst & Young, l'Allemagne a annulé le déploiement des compteurs communicants chez les particuliers, seuls les gros consommateurs en seront dotés. Au nom de quoi les Français auraient-ils moins de droits que les Québécois et les Allemands ?

Nous sommes disposés si nécessaire à vous exposer plus en détail les raisons de notre mobilisation mais, d'ores et déjà, sachez que la situation pourra facilement s'apaiser par une mesure aussi simple que démocratique : ne pas imposer les compteurs communicants aux communes et aux particuliers qui n'en veulent pas.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, à notre attachement à la démocratie de proximité et à notre engagement en faveur de nos administrés.

Signatures : noms des communes par ordre alphabétique